

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

BEGLES - ZAC Quartier de la Mairie - Secteur des Sècheries - cession à l'aménageur Aquitanis de l'immeuble bâti cadastré AI 184 (3 519 m²) - Décision - Autorisations

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre établissement est propriétaire sur le territoire de la commune de Bègles d'un immeuble bâti cadastré AI 184 d'une contenance d'environ 3 519 m² sis allée de Francs, et compris dans le périmètre de la ZAC Quartier de la Mairie.

Le bien en cause a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement du Domaine Public par délibération communautaire n° 2014/0170 du 14 février 2014.

Par convention d'achat (en cours de signature par Aquitanis) et délibération du Conseil d'administration en date du 6 décembre 2013, Aquitanis en sa qualité d'aménageur s'est proposé d'acquérir ce bien bâti d'une contenance cadastrale d'environ 3 519 m², à des fins de remembrement pour la constitution et l'aménagement de l'îlot « L » de la ZAC moyennant le prix de 402 000 euros.

Sur l'îlot « L » d'une contenance totale d'environ 7 060 m² seront construits 62 logements représentant une surface de plancher (SDP) de 4 100 m² destinés à l'accession à la propriété dont le prix de vente moyen maximal sera de l'ordre de 2 850 euros TTC/m² habitable hors place de stationnement.

La cession de cet ensemble immobilier, dont la démolition du bâti sera assurée en totalité par l'aménageur Aquitanis, interviendrait au prix de 402 000 euros, ce montant n'étant pas inférieur à l'avis de France Domaine du 5 février 2014.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques

VU la délibération communautaire n° 2003/0045 du 17 février 2003 (création-réalisation de la ZAC (désignation de l'aménageur)

VU la convention publique d'aménagement signée le 11 mars 2003

VU la délibération communautaire n° 2013/0512 du 12 juillet 2013 (approbation du dossier modificatif de réalisation de la ZAC)

VU le procès verbal de constat d'huissier établi par Maître Casimiro en date du 10 janvier 2014

VU la délibération communautaire n° 2014/0170 du 14 février 2014 entérinant la désaffectation et le déclassement

VU la délibération de l'aménageur Aquitanis n° 13/137 en date du 6 décembre 2013

VU l'avis de France Domaine en date du 5 février 2014.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt pour la Communauté urbaine de céder à Aquitanis l'emprise susvisée pour la poursuite de l'aménagement de la ZAC Quartier de la Mairie, et notamment de l'îlot « L » en vue de sa commercialisation pour la construction de 62 logements en accession à la propriété.

DECIDE

Article 1 : La cession à l'aménageur Aquitanis, d'un ensemble immobilier bâti cadastré Al 184, d'une contenance de 3 519 m² moyennant le prix de 402 000 euros qui n'est pas inférieur à l'avis de France Domaine.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents se rapportant à la régularisation de cette transaction.

Article 3 : Le montant de la recette provenant de cette cession sera versé à l'Opération 05P018O001, Compte 775, Fonction 824.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2014

M. JACQUES MANGON